

M. Waddell: Ses propres fonds?

M. Taylor: Puis, le gouvernement exproprie tout simplement une part et en fait cadeau à Petro-Canada. Petro-Canada ne paie rien, ne dépense pas d'argent. Toutes les entreprises devraient payer des impôts sur l'ensemble de leur revenu imposable. Le gouvernement décide des déductions. Aucune société ne devrait bénéficier de favoritisme. Toutes devraient payer leur juste part de ce qu'il en coûte pour faire marcher le pays. Mais Petro-Canada jouit d'un statut particulier. Elle n'a pas à dépenser d'argent. Elle obtient son argent des contribuables. En outre, Petro-Canada prend possession d'avoires qui auront pu coûter à une autre compagnie 1 million de dollars.

Qu'en est-il de Petro-Canada? Dans les Comptes publics du Canada, on trouve, sous la rubrique capital-action, 440 millions de dollars. Le chiffre qui représente les investissements globaux s'élève à 1.444 milliards de dollars. Mais combien de ce montant a été remis aux Canadiens? Si les députés veulent bien se donner la peine de trouver la réponse, ils constateront que rien, pas un traître sou, ne leur a été remis. Autrement dit, c'est un système qui vise à tout englober.

Les socialistes peuvent dire que la population canadienne a fait des investissements de 1.444 milliards de dollars, mais allez-y voir, si elle veut en retirer un sous. Ce n'est pas une façon de procéder. Il y a beaucoup mieux, la manière démocratique.

J'exhorte le gouvernement à renoncer à ses méthodes totalitaires. S'il persiste à les appliquer, il perdra ce qui lui reste de crédibilité. Notre gouvernement est démocratique. Pourquoi n'obtenons-nous pas les deniers publics par la voie démocratique, par des principes acceptés, plutôt que le faire subrepticement?

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'essentiel de la motion n° 25, je ne puis résister à la tentation de faire encore allusion à certains commentaires faits par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), mon excellent ami à ma gauche, qui a participé longuement et énergiquement au débat du bill C-48, pendant lequel il s'est montré surtout le porte-parole des peuples autochtones du Canada.

M. Waddell: Il faut bien que quelqu'un le fasse.

M. Nickerson: Tout à fait d'accord! Le député avait proposé que, peut-être dans le contexte de la motion n° 25, nous pourrions examiner quelques amendements néo-démocrates proposés au nom du député de Nunatsiak (M. Ittinuar). C'est une très bonne idée, je crois. Si j'ai bien compris les journaux, nous n'aurons pas la possibilité d'examiner les amendements néo-démocrates proposés par le député de Nunatsiak à l'avenir. On me dit que très bientôt les néo-démocrates vont gagner ce que les libéraux vont perdre. Le député attend maintenant l'initiation à entrer au cabinet. A en juger par la qualité des personnes qui s'y trouvent déjà, ce changement ne changerait pas grand-chose.

De toute façon, j'ai l'intention de ne traiter que de certaines particularités ou plutôt de la portée plutôt limitée de la motion n° 25, c'est-à-dire du moment où il faut choisir de transférer ou

Pétrole et gaz du Canada—Loi

non la part de la Couronne à une société de la Couronne. D'après l'article 31 du bill C-48, le transfert doit avoir lieu avant d'autoriser un système de production de pétrole ou de gaz sur les terres du Canada, et le reste. Nous voulons modifier ce passage pour que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) puisse, avant le début de la période de durée d'un accord d'exploration sur les terres du Canada concernées, ordonner que la part de la Couronne soit transférée à une société de la Couronne désignée.

Il y a, en fait, une différence énorme entre ces deux points de vue ou plutôt entre les moments précis où le choix doit se faire.

Dans ce contexte, j'aimerais prendre comme exemple l'usage qui a cours dans la province de la Saskatchewan. Cette province a une philosophie qui ressemble un peu à celle de mes amis d'en face et de mes amis à ma gauche. Il semblerait, toutefois, que là-bas, ils savent prendre leurs responsabilités. Lorsque il y a disposition de droits miniers dans la province de la Saskatchewan, la Couronne peut décider de prendre une participation. Elle le fait lors de la prospection initiale. Elle n'attend pas que la présence d'un gisement d'uranium ou d'autres minéraux ait été prouvée pour ensuite en prendre possession. Ils font ça avec tact, autant que possible, pour le gouvernement de la Saskatchewan, et adoptent une manière de bons hommes d'affaires pour mettre le pied dans l'étrier.

● (1610)

Si vous voulez être justes avec les gens et honnêtes avec les entreprises, c'est certainement le moment de faire un choix. Je ne crois pas qu'il soit honnête d'attendre que les travaux soient réalisés, que les jeux soient faits et payés, pour faire main basse sur le magot. Lorsqu'un contrat est accordé pour la première fois dans le cadre d'un accord de prospection, la Couronne et ses géologues doivent déterminer à ce moment s'ils veulent y participer ou non. Dans l'affirmative, c'est le bon moment pour sauter dans l'arène, lorsque les dépenses initiales sont minimales. Dans la négative, la Couronne n'a pas perdu beaucoup.

Pour ma part, j'estime que la participation immédiate aurait d'heureuses conséquences parce qu'elle empêcherait Petro-Canada d'acheter les droits d'exploration d'une si grande région, dont elle ne saurait que faire. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a fait allusion à cela hier soir. Il a cité le nombre d'acres qui tomberaient sous la coupe de Petro-Canada, une étendue phénoménale. Les ressources de Petro-Canada seraient trop dispersées pour que notre société nationale puisse faire du bon travail et elle manquerait d'argent pour la prospection si Petro-Canada doit faire un choix au début du projet et s'il dispose du personnel compétent pour choisir les secteurs les plus intéressants, il doit être capable de travailler en collaboration avec des partenaires du secteur privé dans le cadre de cet accord d'exploration particulier, au bénéfice de toutes les parties intéressées.

J'espère que les députés d'en face réfléchiront un peu et prendront note de ce qui se produit en Saskatchewan, et alors peut-être accepteront-ils l'amendement que nous proposons.